



Repentigny, le 4 août 2004

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ministère des Ressources naturelles
5 700, 4^e avenue ouest, bureau C-408
Charlesbourg, (Québec)
G1H 6R1

N/Réf. : 7610-14-01-02675-10
300169481

Objet : Agrandissement d'une sablière

31112-014

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation datée du 29 juillet 2004, reçue le 2 août 2004 et complétée le 4 août 2004, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Agrandissement d'une sablière sur une superficie de 10 hectares sur une partie des lots 6, 7 et 8, rang II, canton Masson à Saint-Zénon, sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Matawinie.

Les travaux d'exploitation de la sablière se termineront le 4 août 2014.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7610-14-01-02675-10
300169481

Le 4 août 2004

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre datée du 29 juillet 2004 et signée par monsieur André Ouellet, ing.;
- Formulaire de demande de certificat d'autorisation et documents joints, daté du 29 juillet 2004, mis à jour le 4 août 2004 et signé par monsieur André Ouellet, ing.;
- Plan intitulé Demande de certificat d'autorisation - Agrandissement Site 31112-014, signé le 4 août 2004 par monsieur André Ouellet, ing.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Jean Rivet
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, Laval,
Lanaudière et Laurentides

JR/EB/eb

c.c. Municipalité de Saint-Zénon